

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 31/07/2023, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 83 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Massif des Bauges :

Communes de Savoie : Aillon le Jeune, Aillon le Vieux, Allondaz, Arbin, Arith, Barby, Bellecombe en Bauges, Challes les Eaux, Chambéry, Le Châtelard, Chignin, Cléry, La Compôte, Cruet, Curienne, Les Déserts, Doucy en Bauges, Drumettaz Clarafond, Ecole, Entrelacs, Fréterive, Frontenex, Grésy sur Aix, Jarsy, Lescheraines, Porte de Savoie, Marthod, Mercury, Méry, Montaille, Le Montcel, Montmélian, La Motte en Bauges, Mouxy, Le Noyer, Pallud, Plancherine, Pugny-Chatenod, Puygros, Saint Alban Leysse, Saint François de Sales, Saint Jean d'Arvey, Saint Jean de la Porte, Saint Jeoire Prieuré, Saint Offenge Saint Ours, Saint Pierre d'Albigny, Sainte Reine, Saint Vital, Sonnaz, Thénésol, Thoiry, La Thuile, Tournon, Tréviggin, Ugine, Verel Pragondran, Verrens Arvey

Communes de Haute-Savoie : Alby sur Chéran, Allèves, Chainaz les Frasses, La Chapelle Saint Maurice, Chevaline, Cusy, Doussard, Duingt, Entrevernes, Faverges-Seythenex, Giez, Gruffy, Héry sur Alby, Lathuile, Leschaux, Mûres, Quintal, Saint Eustache, Saint Félix, Saint Ferréol, Saint Jorioz, Sevrier, Val de Chaise, Viuz la Chiesaz

Cette enquête porte sur la révision de la charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges dans le cadre du renouvellement de son classement.

Cette enquête se déroulera **du 18 septembre 2023 à 0H00 au 18 octobre 2023 à 23H59 inclus**.

Le dossier, qui comporte une évaluation environnementale, sera consultable dans les lieux désignés dans le tableau ci-dessous, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (www.auvergnerhonealpes.fr) et celui du Parc naturel régional du Massif des Bauges siège de l'enquête (www.parcdesbauges.com).

Pendant l'enquête, les observations du public pourront soit être :

- portées sur les registres déposés dans les lieux d'enquête publique, listés dans le tableau ci-dessous, aux heures d'ouverture habituelles de ceux-ci ;
- adressées par écrit, par voie numérique à l'adresse suivante : charteparcdesbauges@registredemat.fr ou par voie postale au Parc naturel régional du Massif des Bauges à l'attention du Président de la Commission d'enquête – 180 avenue Denis Therme – 73630 Le Châtelard
- exprimées verbalement aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après ;
- déposées sur le registre dématérialisé qui se trouve à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/charteparcdesbauges>

Monsieur Patrick PENDOLA (Président de la Commission d'enquête), Madame Marie CANTET et Monsieur Jean CAVERO se tiendront à la disposition du public pour recueillir les observations éventuelles des intéressés, aux jours, heures et lieux précisés dans le tableau ci-dessous.

| Lieux de permanence | Dates et horaires des permanences | Lieux de permanence | Dates et horaires des permanences |
|---|---|--|--|
| Maison du Parc 180 avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard | Mercredi 20 septembre de 10h00 à 12h00 Mardi 17 octobre de 15h00 à 17h00 | Mairie de Saint Pierre d'Albigny 30 rue Auguste Domenget - BP 6 73250 Saint-Pierre-d'Albigny | Samedi 30 septembre de 9h30 à 11h30 |
| Mairie de St Alban Leysse 120 avenue de la Mairie 73230 St Alban Leysse | Mardi 10 octobre de 15h00 à 17h00 | Mairie d'Alby/Chéran 4 rue étroite 74540 Alby/Chéran | Vendredi 29 septembre de 9h30 à 11h30 Vendredi 13 octobre 14h00 à 16h00 |
| Mairie de St Jean d'Arvey 2461, route des Bauges 73230 Saint-Jean-d'Arvey | Samedi 23 septembre de 9h30 à 11h30 | Mairie de St Ours 589 Route du Chef-Lieu 73410 Saint-Ours | Lundi 25 septembre de 16h45 à 18h45 Mercredi 4 octobre 9h00 à 11h00 |
| Mairie de Montaille 440 Chef-Lieu 73460 Montaille | Vendredi 6 octobre 16h45 à 18h45 | Mairie de Doussard Route du Pont Monnet 74210 Doussard | Jeudi 12 octobre de 9h30 à 11h30 |
| Mairie d'Albertville 12 cours de l'Hôtel de Ville - CS 60104 73207 Albertville Cedex | Mardi 26 septembre de 10h00 à 12h00 | Mairie de Faverges-Seythenex 98 rue de la République BP 62 74210 Faverges-Seythenex | Jeudi 21 septembre de 14h30 à 16h30 |
| Mairie de Montmélian 265 rue François Dumas 73800 Montmélian | Mercredi 11 octobre de 12h00 à 14h00 | Mairie de St Jorioz Place de la mairie 74410 St Jorioz | Vendredi 22 septembre de 16h30 à 18h30 Mercredi 18 octobre de 10h30 à 12h30 |

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des lieux de permanence lors de l'enquête publique, les Préfectures de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi qu'au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Le rapport et les conclusions motivées seront consultables sur les sites internet suivants : www.auvergnerhonealpes.fr et www.parcdesbauges.com. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir à leurs frais, la communication du rapport, ses pièces annexes et les conclusions motivées en s'adressant à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, notamment aux articles L. 333-1 et R. 333-7 et de leurs résultats, le projet de Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges révisé, sera adopté par décret. Il portera renouvellement du classement et nouvelle définition de son périmètre pour une durée de quinze ans.